

INSTRUCTIONS DE COURSE

AVENANT N° 1

MODIFICATIONS AU PROGRAMME – ANNEXE 3 PROLOGUE – PARADE DES SABLES D'OLONNE

Le programme du prologue – parade des Sables d'Olonne est modifié comme suit :

A.3.6 PROGRAMME

<i>Mercredi 22 septembre 2021</i>	
<i>A partir de 11h00</i>	<i>Sortie des bateaux</i>
<i>13h22</i>	<i>Signal d'avertissement</i>
<i>A partir de 16h30</i>	<i>Remorquage de retour au port des bateaux</i>

MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course sont modifiées comme suit :

- 11.2 **[DP]** *Auto-pointage aux marques*
Tout concurrent doit s'auto-pointer aux passages des marques et à l'arrivée hormis pour les marques situées à moins de 25 milles de la ligne de départ de chaque étape. Il devra fournir ces pointages à l'arrivée des étapes au Comité de Course.
- 13.3 *(paragraphe 3)*
[DP] *Les bateaux identifiés qui n'auraient pas satisfait à la RCV 29.1 ou la RCV 30.1 en corrigeant leur départ prématuré, recevront sans instruction une pénalité en temps sur leur temps de course de l'étape telle que définie en IC 15.*
- 23.7 *Les concurrents devront déclarer leur configuration de voiles pas moins de 48h00 avant le départ de la première étape.*
- 23.8 *Les bateaux doivent être en configuration de course à partir de 09h30 le jour du départ de la première étape.*

Le Directeur de Course
Denis HUGUES

Le Président du Comité de Course
Hervé CHASTEL



Les Sables d'Olonne • Santa Cruz • Saint-François



INSTRUCTIONS DE COURSE

Publié le 21/09/2021 à 11h00